

Conclusion

L'Accord du lac Meech prévoit qu'une conférence des premiers ministres sur la réforme du Sénat se tiendra dans les mois suivant sa proclamation. Plusieurs gouvernements tiennent à amorcer ce processus le plus tôt possible. La province de Terre-Neuve et du Labrador a élaboré une proposition très détaillée de réforme du Sénat. Les gouvernements de l'Ontario et du Manitoba ont déjà créé des comités législatifs chargés d'étudier la question, et le Premier ministre du Canada a signifié son intention d'en créer un qui tiendra cet été des audiences sur la base d'un document de travail. Or — nous le répétons — si nous ne sortons pas de l'impasse actuelle, les chances d'une réforme du Sénat ou de toute autre révision constitutionnelle sont fort minces.

La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick ne parle pas de la réforme du Sénat parce que, comme l'a fait remarquer le premier ministre McKenna, elle présente un intérêt plus immédiat pour d'autres provinces. Nous avons cherché à répondre à cette priorité par l'idée d'une clause résolutoire pour la formule de modification visant la réforme du Sénat. Nous croyons que la réforme du Sénat revêt également une importance fondamentale pour l'ensemble du pays.

23. Le Comité recommande que la réforme du Sénat figure en priorité à l'ordre du jour de la prochaine étape des négociations constitutionnelles.

Cependant, la nature et la fonction d'un Sénat réformé ne font pas l'unanimité, et il est peu probable qu'on arrive à dégager un consensus à ce sujet tant que subsiste l'impasse. Nous proposons un moyen de sortir de cette impasse et d'amorcer les pourparlers.

Une fois cette étape franchie, nous sommes convaincus que les Canadiens s'intéresseront à la réforme du Sénat et à d'autres questions en suspens.

Enfin, le Comité tient à remercier de leur contribution tous les Canadiens qui ont témoigné devant lui ou lui ont présenté un mémoire. Nous avons été impressionnés par ce que nous avons entendu au cours de nos audiences. Nous avons constaté jusqu'à quel point l'adoption de la *Charte des droits et libertés* et le rapatriement de la Constitution avaient irrévocablement changé le Canada. De toute évidence, les Canadiens veulent poursuivre leur évolution constitutionnelle. La responsabilité à cet égard n'appartient pas seulement aux premiers ministres. Elle relève aussi des législateurs, des groupes d'intérêt et de l'ensemble des Canadiens.